

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNAF
Caisse nationale des allocations familiales

Décision du 16 juin 2008 relative à la création d'une direction des politiques familiale et sociale

NOR : SJSX0830885S

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 224-7,
Vu la note de service du 22 mars 2005 ;
Vu l'avis de l'instance de concertation en date du 29 avril 2008 ;
Le directeur,

Décide :

Article 1^{er}

Il est créé une direction des politiques familiale et sociale (DPFAS) au sein de la Caisse nationale des allocations familiales, en lieu et place de la direction, des prestations familiales (DPF) et de la direction de l'action sociale (DAS). L'organigramme de cette direction figure en annexe de la présente décision.

Article 2

M. Marinacce (Frédéric) est nommé directeur des politiques familiale et sociale. Il a en outre la responsabilité directe du département « Gestions et financement de l'action sociale » (DGFAS).

Article 3

M. Rozan (Arnaud) est nommé adjoint au directeur des politiques familiale et sociale, chargé des politiques et de l'implantation de la réglementation. Il a la responsabilité des trois départements suivants :

- département « Enfance et parentalité » (DEP) ;
- département « Logement, vie sociale et solidarités » (DLVS) ;
- département « Echanges et appui à l'implantation de la réglementation » (DEAI).

Article 4

Pour la mise en œuvre opérationnelle de cette direction, il est procédé aux affectation suivantes :

- chef du département « Enfance et parentalité » (DEP) : Mme Le Chevillier (Sylvie) ;
 - adjointe au chef du département : M. de Chalup (Aymeric) ;
 - responsable du pôle « Petite enfance » : M. Ortalda (Laurent) ;
 - responsable du pôle « Famille, jeunesse, parentalité » : Mme Delaunay-Guivarch (Véronique) ;
- chef du département « Logement, vie sociale et solidarités » (DLVS) : M. Hochedez (Denis) ;
 - adjointe au chef du département : Mme Lefebvre (Françoise) ;
 - responsable du pôle « Logement et vie sociale » : Mme Mériaux-Farsat (Françoise) ;
 - responsable du pôle « Solidariés » : Mme Daval (Mariette) ;
- chef du département « Echanges et appui à l'implantation de la réglementation » (DEAI) : M. Ti-I-Taming (Christian) ;
 - responsable du pôle « Automatisation des échanges » : en cours de recrutement ;
 - responsable du pôle « Gestion de l'information » : M. Latrace (Patrice) ;
- chef du département « Gestions et financement de l'action sociale » (DGFAS) : M. Maniette (Olivier) ;
 - responsable du pôle « Pilotage des prestations de service » : Mme Rodier (Sophie) ;
 - responsable du pôle « Financement de l'action sociale » : Mme Larmet (Gwenaël) ;
 - responsable du pôle « Traitement des données en action sociale » : M. Amzallag (Claude).

Les deux pôles « Appui au réseau et suivi des CAF » et « Contrôle du FNAS » sont placés sous la responsabilité direction du chef de département.

Article 4

La présente organisation est effective à compter du 11 juin 2008.

Le directeur,
PH. GEORGES